

Pacte de Responsabilité

La filière terre cuite prend 3 engagements

Communiqué de presse - Mai 2015

« C'est un engagement extrêmement fort pour notre filière, dans le contexte actuel du monde du bâtiment où la situation est encore dégradée », insiste **Bruno Martinet Directeur Général** de la filière terre cuite.

« Avec quelques 5000 salariés, 140 usines et 90 sociétés, la filière terre cuite est peut-être la plus petite des 17 filières françaises à avoir signé un accord sur la mise en œuvre du Pacte de Responsabilité. Elle a pourtant réussi à faire des propositions concrètes, orientées vers les jeunes et la formation en alternance ainsi que vers le renfort des Certificats de Qualification Professionnelle au sein de la filière terre cuite » commente **Jean-Louis Varescon**, Président de la Commission Sociale FFTB, qui a mené les négociations au nom de la Fédération Française des Tuiles et Briques.



Le Pacte de Responsabilité a fait l'objet d'un accord majoritaire avec 3 organisations syndicales : CFTD, CFTC, CGC. Il met en avant trois engagements :

1^{er} engagement : recruter des jeunes de moins de 25 ans et les accompagner dans leur intégration

La filière terre cuite a pour objectif d'embaucher 54 jeunes sur une période de 3 ans en CDI à temps plein.

Ils bénéficieront d'un accompagnement par les entreprises avec le déploiement d'outils spécifiques tels que le parcours d'accueil du jeune embauché, un livret d'accueil, un suivi individualisé par un référent...

Cet accompagnement permettra de développer un échange intergénérationnel et la mise en place d'un transfert des savoir-faire et de l'expérience avec les salariés proches d'un départ en retraite.

2^{ème} engagement : valoriser les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)

Ces formations certifiantes ont été créées par la filière terre cuite en 2004 ; les contenus ont été adaptés afin de prendre en compte les évolutions des métiers. Aujourd'hui 3 CQP sont proposés aux salariés de la filière terre cuite : le CQP Chef d'équipe, le CQP Conducteur d'installation et le CQP Préparateur de terre. Pour favoriser l'accroissement des compétences des salariés et leur investissement dans cette formation, le Pacte de Responsabilité signé par la filière prévoit :

- une prime de 500€ brut pour le salarié ayant obtenu le CQP
- une prime de 50€ brut par mois pour le tuteur ayant accompagné le salarié au cours de cette formation

CONTACTS PRESSE

Maud de VALICOURT | 06 82 68 53 76 | mdevalicourt@hotmail.com
FFTB : Dominique METAIS | 01 44 37 07 12 | dominique.metais@fftb.org

3^{ème} engagement : 3% de contrats en alternance à fin 2017

L'alternance permet aux jeunes d'associer une formation théorique à une formation pratique à travers une première expérience professionnelle pour accéder à un emploi qualifié et contribuer ainsi à leur intégration plus rapide dans la vie active.

L'accord s'inscrit dans cette dynamique en prévoyant :

- un engagement précis sur le nombre de contrats d'apprentissage
- une valorisation de la rémunération des apprentis
- un rôle primordial du maître d'apprentissage dans le cursus de formation du jeune.

A propos de la filière terre cuite / FFTB

La filière terre cuite regroupe, au sein de la Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTB), les fabricants de tuiles, briques et autres produits de terre cuite : 90 sociétés (grands groupes industriels, entreprises nationales et régionales), 140 usines et plus de 5000 salariés. Créée, il y a près de 70 ans, elle est particulièrement dynamique et innovante, tant dans la qualité et quantité de nouveaux produits lancés chaque année qu'en matière de recherche, de social, d'environnement et d'information.

Pour en savoir plus : <http://www.fftb.ORG>



CONTACTS PRESSE

Maud de VALICOURT | 06 82 68 53 76 | mdevalicourt@hotmail.com
FFTB : Dominique METAIS | 01 44 37 07 12 | dominique.metais@fftb.org